

Association avicole prospère et bien organisée



L'association avicole de St-Hyacinthe.—Debout (de gauche à droite) MM. N. Godbout prés. comité des annonces; A. Auger, auditeur; N. Hamel, directeur; J. Beauregard, prés. comité des banquets; A. Bachand, surveillant des comités; A. Bisonnette prés. achats et ventes. Assis (de gauche à droite) MM. Jos. Godbout, vice-prés; W. Amyotte prés; J.-H. Tousignant, sec.-prés; G. Proulx, directeur; A. Chenette, directeur.

Le fléau de la tuberculose bovine au Canada

**ON NE S'EN DEFIE PAS ASSEZ ; ON IGNORE SES TRAITRISSES
ET L'ON CONTINUE A SUBIR SES RAVAGES ; ON
IGNORE PARFOIS JUSQU'AUX MESURES DE
CONTROLE AUXQUELLES ON PEUT
MAINTENANT RECOURIR**

Comme corollaire à l'étude du professeur Thériault—qui sera bientôt continuée—et te que promis à nos lecteurs, nous extrayons ce qui suit de la "Gazette Agricole du Canada", revue officielle publiée par Ottawa.

Le sujet, la tuberculose bovine, est d'une importance capitale. Malheureusement, en ce pays, on n'y prête pas assez d'attention.

Il est admis que la tuberculose du bétail constitue un danger sérieux pour l'industrie de l'élevage des bovins et peut-être pour l'homme. Chez le bœuf comme chez l'homme du reste, la nature cachée de la maladie en est l'aspect le plus sérieux. Tous les pays d'élevage ont souffert de ces ravages et tous ont pris des moyens complets ou partiels pour s'en rendre maître ou du moins pour enrayer ses progrès. Ministère fédéral, états, provinces, municipalités, tous ont dépensé, d'une façon ou de l'autre, des millions de dollars pour prévenir les ravages de ce fléau. L'épreuve à la tuberculine, découverte il y a moins d'un demi-siècle, a ranimé les espoirs des éleveurs, mais elle a révélé également combien la maladie était répandue. Certains pays, soucieux de maintenir la santé de leurs troupeaux, ont entrepris d'extirper le fléau à l'aide de cette épreuve, mais ils se sont bientôt aperçus que cette mesure n'était pas pratique car si la tuberculisation était généralement appliquée, l'état ne pourrait pas arriver à payer l'indemnité sur tous les animaux réagissants qui seraient abattus.

On ne pouvait admettre cependant que ces difficultés empêchaient permanentement l'adoption de mesures de progrès, et l'on a convoqué de temps à autre des conférences internationales ou locales, afin de trouver le moyen d'assurer la santé du troupeau et de sauvegarder l'approvisionnement du lait. Il y a bien des années, ce pays a entrepris, par l'intermédiaire de l'organisation que l'on appelle l'entrée au Canada pour fins d'expositions doivent être accompagnés aujourd'hui la division sanitaire des animaux (ou division de l'hygiène de preuves établissant qu'ils n'ont pas la tuberculose). —(A suivre)

des animaux) du Ministère fédéral de l'agriculture, d'instituer et d'appliquer certaines précautions. Pour empêcher que la maladie ne s'introduise à nouveau dans les troupeaux canadiens, il fut décidé de soumettre à l'épreuve, en Grande-Bretagne, les animaux destinés à être importés au Canada. Puis tard, il y a quelque vingt ans, une officier canadien fut posté en Grande-Bretagne pour y appliquer l'épreuve, afin d'empêcher ainsi que des animaux malades ne soient expédiés au Canada. On se rendit bien vite compte que ce dernier arrangement n'était pas satisfaisant et cet officier fut retiré, avec l'approbation de l'association fédérale des éleveurs de bétail. Des règlements furent alors mis en vigueur, exigeant l'épreuve dans les quarantaines canadiennes de tous les bovins importés venant de Grande-Bretagne. Ce système est encore en vigueur et il exige que tous les animaux réagissants soient marqués permanentement à l'oreille. Le propriétaire dispose à sa guise des animaux marqués de cette façon, mais il est interdit en tout temps de les exporter en dehors du Canada. L'effet de cette disposition est que les importateurs de bêtes à cornes ont toujours soin de s'assurer, avant les expéditions, en autant qu'ils le peuvent, si les animaux qu'ils achètent sont sains. Grâce à ces précautions et pendant bien des années, le pourcentage d'animaux réagissants chez les bovins importés d'outre-mer a été très faible, et presque insignifiant.

On protège les troupeaux canadiens contre l'infection que pourraient leur apporter les bovins importés des autres pays par un système d'inspection et de tuberculisation. Le transfert des animaux allant aux Etats-Unis et en sortant est sujet aux dispositions d'une entente réciproque entre les deux pays. Les bovins âgés de six mois ou plus, destinés à l'élevage ou à la production du lait et venant des Etats-Unis, ne peuvent entrer au Canada que s'ils sont accompagnés d'une carte satisfaisante d'épreuve à la tuberculine, datée d'au plus soixante jours avant la date d'entrée, et signée ou endossée par un vétérinaire du bureau de l'industrie animale des Etats-Unis. Les animaux non accompagnés d'une carte d'épreuve satisfaisante doivent être mis en quarantaine pendant un temps suffisant pour être soumis à l'épreuve à la tuberculine. Les animaux réagissants doivent être renvoyés aux Etats-Unis ou abattus sans indemnité. Les bovins venant de troupeaux accrédités sans tuberculose aux Etats-Unis sont admis sans restrictions lorsqu'ils sont accompagnés d'un certificat dûment endossé. Les animaux qui demandent l'entrée au Canada pour fins d'expositions doivent être accompagnés de preuves établissant qu'ils n'ont pas la tuberculose. —(A suivre)

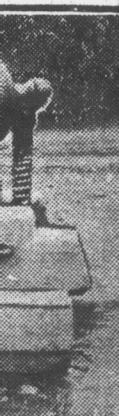
ertilité du sol.
sels nutritifs,
pas, de sorte
au contraire,
tassiques, des
composition du
e, les matières
solution pour
s des plantes.
ne plus de sels
ile, non seule-
ents nutritifs
erve beaucoup
nt la fertilité
'argile du sol

te de glaçage.
cela est dû en
nant relative-
inéraux. Or,
e par le déve-
après décom-
ol et l'enrichit

à contribuer
voisième cons-

act s'il s'agit de
oque fixée dans la
la loi générale.—
sirons, pour aviser
cteurs, leur faire
cas particuliers où
pas par les contri-
membres du Con-
exemple, il sur-
née, une VACAN-
maire, le Conseil
secrétaires-tréso-
jours qui suivent
ra nommer par
ni les personnes
palité, un homme
lises pour remplir
. Le mot ELEC-
une manière géné-
ait les contribua-
re spéciale ou par-
aire exerce par les
municipal .

oses



Il a été capturé
unker Hill, lors de
maire de Boston